

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

**Objet : AVENANTS  
Centre Jean Vilar**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,  
M. GONDELAUD, Mme ZUILL, M CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,  
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMAN par Mme BROSSARD M.  
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que par délibération du 5 juin 2003 ont été attribués les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du Centre Jean Vilar.

Il explique que la commission d'appel d'offres réunie le 13.11.2003 a examiné les propositions d'avenants, avenants intervenus en cours de réalisation du chantier pour des travaux complémentaires non prévisibles au lancement de la procédure.

Il rappelle en effet que les travaux qui ont dû être réalisés sur la très courte période estivale se sont déroulés dans un bâtiment de plus de 30 ans.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 13.11.2003,
- Considérant que la commission d'appel d'offres doit émettre un avis sur les avenants dont le montant dépasse de 5 % le marché initial,
- Vu son avis favorable,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant initial Marché TTC	Montant avenant TTC	Montant total Marché TTC
5	BOCCARDO	12 629,76	1 058,46	84 544,24
6	FAYARD F&A-SNC (GROUPÉS)	61 791,05	2 274,26	64 065,31
8	FONTAINE SARL	184,78	133,35	318,13
11	EGE DUFY	83 038,28	12 648,30	95 686,58

Lot 11 - Electricité courants forts et faibles - Entreprise attributaire EGE DUFY : l'augmentation du marché présentée par avenant consiste à des modifications d'éclairage de sécurité, prises de courant et TGBT faisant suite à la visite du chantier par le bureau de contrôle et l'EDF

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à cette affaire,
- Précise que les dépenses sont inscrites à l'article 2313-33 opération 007 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 janvier 2004  
- de la publication le 8 janvier 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 janvier 2004